

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

Rapport financier
31 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	6
BILAN	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9-14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC. (ci-après l'«organisme»), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe Fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints donnent, sous tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres responsabilités qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2023, et des actifs nets au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à en donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Sassi Comptable Professionnel Agréé Inc.

SASSI COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. ⁽¹⁾
Montréal, le 15 mai 2023

⁽¹⁾ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134920.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques		
Fonctionnement	55 555	48 065
Commandite	-	7 490
Ministère de l'Éducation	44 903	-
Secrétariat à la Jeunesse	220 000	180 000
Subventions salariales	25 001	12 770
Appel à Recycler	30 650	32 650
Caisse de dépôt et placement du Québec	-	35 000
Fondation Chamandy		
Ecoles verts	46 734	50 000
Fiducie (note 9)	37 500	-
Commandites et dons	52 341	57 208
Services	66 256	61 314
Cotisations	6 936	5 045
Intérêts	12 426	2 090
	598 302	491 632
CHARGES		
Salaires et charges sociales	393 977	321 068
Honoraires professionnels	72 691	45 773
Événements	44 176	29 274
Loyer	19 912	19 299
Déplacements et représentation	11 634	7 713
Publicité et promotions	3 413	2 091
Frais de bureau	6 929	9 031
Télécommunications	3 536	3 959
Frais de formation	562	7 124
Transfert fiducie - Campus de la transition écologique (note 9)	33 750	-
Cotisations	627	477
Amortissement - Immobilisations corporelles	2 263	2 744
Intérêts et frais bancaires	644	717
	594 114	449 270
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 188	42 362

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023			2022	
	Investis en immobilisations	Affectés (note 11)	Non affectés	Total	Total
				\$	\$
SOLDE, début de l'exercice	8 273	-	440 066	448 339	405 977
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 263) *	-	6 451	4 188	42 362
Affectation d'origine interne	-	25 000	(25 000)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	6 010	25 000	421 517	452 527	448 339

* Représenté par l'amortissement des immobilisations corporelles.

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**BILAN**

Au 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	37 904	72 117
Compte Avantage entreprise à intérêt quotidien	611 977	549 903
Débiteurs (note 3)	7 986	3 054
Subventions à recevoir	11 149	-
Frais payés d'avance	430	-
	669 446	625 074
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	6 010	8 273
	675 456	633 347
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	49 581	33 153
Apports reportés (note 7)	143 348	121 855
Dette à long terme remboursable au cours du prochain exercice (note 8)	30 000	-
	222 929	155 008
DETTE À LONG TERME (note 8)	-	30 000
	222 929	185 008
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	6 010	8 273
AFFECTÉS (note 11)	25 000	-
NON AFFECTÉS	421 517	440 066
	452 527	448 339
	675 456	633 347

ENGAGEMENT (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 188	42 362
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 263	2 744
	6 451	45 106
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(4 932)	321
Subventions à recevoir	(11 149)	2 500
Frais payés d'avance	(430)	11 359
Créditeurs	16 428	16 849
Produits perçus d'avance	-	(35 000)
Apports reportés	21 493	41 300
	21 410	37 329
	27 861	82 435
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(62 074)	(111 844)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(2 139)
	(62 074)	(113 983)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS		
DE TRÉSORERIE	(34 213)	(31 548)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	72 117	103 665
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	37 904	72 117

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC. est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 septembre 1979. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement et la qualité de vie;

développer chez le jeune les qualités favorisant son implication sociale et lui apprendre à vivre en harmonie avec son environnement;

assurer une représentativité du mouvement dans le public en organisant un réseau d'information et d'éducation et de la formation dans le domaine de la conservation et de l'amélioration de la qualité de l'environnement;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, legs et contributions;

mettre sur pied un service de bénévoles pour les fins mentionnées ci-dessus.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les principales estimations comptables portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Événements

Les produits d'événements sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été livrés.

Services

Les produits de services sont constatés à titre de produits lorsque le service est rendu.

Commandites et dons

Les revenus de commandites et dons sont constatés à titre de produits lorsque les montants sont encaissés.

Cotisations

Les cotisations sont constatées linéairement au cours de la période annuelle attribuable.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services pour assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Équipement informatique	Dégressif	30%

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

3 - DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients	4 000	-
Taxes à la consommation à recevoir	3 986	3 054
	<u>7 986</u>	<u>3 054</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>			<u>2022</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	3 113	1 357	1 756	2 196
Équipement informatique	12 750	8 496	4 254	6 077
	<u>15 863</u>	<u>9 853</u>	<u>6 010</u>	<u>8 273</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

5 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge sur carte de crédit d'un montant total autorisé de 25 000 \$ et de deux carte de crédit d'un montant total autorisé de 10 000 \$ portant intérêt au taux de 11,70 % renouvelable annuellement. Le crédit bancaire est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des débiteurs d'une valeur comptable de 7 986 \$. Au 31 mars 2023, la marge de crédit était inutilisée et le solde sur la carte de crédit était de 2 715 \$.

6 - CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	10 741	3 942
Frais courus	1 249	1 414
Salaires et vacances à payer	33 868	24 212
Sommes à remettre à l'État	3 723	3 585
	<u>49 581</u>	<u>33 153</u>

7 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et des projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2022	Encaisse- ments/ Entente	Constatés à titre de produits	Solde 31 mars 2023
	\$	\$	\$	\$
Appel à Recycler	11 300	19 350	30 650	-
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	55 555	-	55 555	-
Ministère de l'Éducation	-	100 000	44 903	55 097
Fondation Chamandy				
Ecoles verts	50 000	74 985	46 734	78 251
Fondation Trottier	5 000	20 000	15 000	10 000
	<u>121 855</u>	<u>214 335</u>	<u>192 842</u>	<u>143 348</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

8 - DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Emprunt, Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, au taux de 0,00 %, échéant en décembre 2023, avec la possibilité d'effectuer des versements en capital avant l'échéance. Le remboursement du solde du prêt, au plus tard le 31 décembre 2023, entraînera une radiation de 25 % de ce prêt, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.	30 000	30 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	30 000	-
	-	30 000

9 - APPORTS EN FIDÉICOMMIS

L'organisme agit à titre de fiduciaire de sommes d'argent provenant de la Fondation Chamandy du projet Pédagogie par la nature au parc Jean-Drapeau supervisé par le Campus de la transition écologique. L'organisme est mandaté pour distribuer ces sommes conformément aux protocoles signés. Durant l'exercice l'organisme a reçu 37 500 \$ et a distribué 33 750 \$.

10 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail concernant ses locaux échéant en août 2025. Le solde de l'engagement découlant de ce contrat s'établit à 45 499 \$.

Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	\$
2024	18 827
2025	18 827
2026	7 845
	<u>45 499</u>

11 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En 2023, le conseil d'administration a résolu d'affecter de montant de 25 000 \$ pour l'embauche de consultants dans le cadre de la réalisation de la planification stratégique .

Ce montant grevé d'une affectation d'origine interne ne peut être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.